

FORMATIONS SECOURISME

Ce calendrier fait office de convocation. Vous **ne recevrez pas** de convocation papier pour vous rappeler des dates.

L'inscription aux formations est définitive : toute absence injustifiée ou abandon ne sera pas remboursée.

En cas d'absence justifiée (certificat médical ou événement familial), vous pourrez suivre la prochaine formation programmée sur le calendrier.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par l'association. Pensez à toujours consulter notre site Internet, nos pages Facebook, notre secrétariat ou nos affichages pour les modifications éventuelles du calendrier (annulation des séances, vacances, tempête, compétitions, nettoyage des bassins et des locaux des piscines du Grand Périgueux...).

Filière « OPÉRATIONNELLE »

Formation initiale PSE 1 – 35 heures

Obligatoire pour le BNSSA

Lieu : Périgueux

Horaires : du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h-17h30

☐ FI PSE1 :

Les livrets de formation PSE1 et PSE2
seront remis le 1^{er} jour du stage

Formation initiale PSE 2 – 28 heures

Lieu : Périgueux

Horaires : samedi et dimanche 8h30-12h30 et 14h-17h30

☐ FI PSE2 :

Vous êtes une association, une entreprise, une
collectivité, nous pouvons **organiser une formation
continue PSE1 et/ou PSE2 sur le lieu de votre choix.**
Renseignements auprès de notre secrétariat.

Formation continue PSE 1 - 6 heures / Formation continue PSE1/2 – 7,5 heures

Lieu : Périgueux

Horaires FC PSE1 : 8h30-12h et 14h-16h30

Horaires FC PSE1/2 : 8h30-12h30 et 14h-17h30

☐ FC PSE1 :

☐ FC PSE2 :

Merci d'inscrire la date de formation souhaitée en fonction du calendrier de formation 2020-2021

Les lieux de formations peuvent varier en fonction de la disponibilité des salles de formation.

Filière « AQUATIQUE »

Une matinée d'information avec initiation au sauvetage aquatique aura lieu le **samedi 5 septembre 2020 à 8h45 à L'AQUACAP à Champcevinel**. Notre secrétariat sera présent et pourra récupérer votre dossier uniquement s'il est **complet**.

Conseils aux stagiaires BNSSA :

Tous les entraînements à la piscine sont accessibles aux stagiaires BNSSA. L'assiduité, la régularité et la réalisation de plusieurs tests sont un gage de succès de votre formation :

- Mardi : 18h à 19h30
- Samedi 8h45 à 11h00

Pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

En cas d'annulation, une information est diffusée sur <https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com> et sur notre [page Facebook](#) auxquelles nous vous invitons à vous abonner.

Les cours de réglementation sont obligatoires (sauf FC BNSSA) et sont complétés par des QCM en ligne accessibles sur <https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/sauvetage>

Lieu : salle de réunion de l'Aquacap

Horaires : 11h15 – 12h30

- Tous les samedis à partir du mois de janvier 2021.

Le livre de formation BNSSA est compris dans l'inscription et sera remis le samedi 12 décembre 2020 aux personnes présentes.

Formation initiale BNSSA + cours de réglementation

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

☐ FI BNSSA : à partir du samedi 12 septembre 2020 jusqu'au passage de l'examen

Formation continue BNSSA (recyclage)

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

☐ FC BNSSA : à partir du samedi 9 janvier 2021 jusqu'au passage de l'examen.

IMPORTANT

Les modalités d'examen et de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique évolueront à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les Ministère des Sports et de l'Intérieur délègueront désormais la gestion des examens de formation initiale et continue aux Associations agréées de Sécurité Civile telles que Périgord Sauvetage Secourisme et le SASB pour le Département de la Dordogne.

Les épreuves restent inchangées pour 2020 !

Examen BNSSA - Formation initiale

Lieu : Champcevinel - Piscine de l'Aquacap

Horaires : à définir

Places limitées : 12 stagiaires par sessions + 2 sessions d'examens par stagiaires.

- ☐ Examen BNSSA FI n°1 : février 2021
- ☐ Examen BNSSA FI n°2 : mars 2021
- ☐ Examen BNSSA FI n°3 : avril 2021
- ☐ Examen BNSSA FI n°4 : mai 2021
- ☐ Examen BNSSA FI n°5 : juin 2021

NB : il est possible de passer le BNSSA dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1^{er} jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidé par un juge des tutelles). Il n'existe pas de calendrier d'examen BNSSA au niveau national, si le stagiaire souhaite se présenter en dehors de la Dordogne, il est de son ressort de faire les démarches de l'autre organisateur (nous fournirons les documents utiles).

Examen BNSSA - Formation continue (remplace le terme recyclage)

Lieu : Champcevinel - Piscine de l'Aquacap

Horaires : à définir

Places limitées : 8 stagiaires par sessions.

- ☐ Examen BNSSA FC n°1 : mars 2021
- ☐ Examen BNSSA FC n°2 : mai 2021
- ☐ Examen BNSSA FC n°3 : juin 2021

Formation initiale BSB :

Lieu : Champcevinel - Piscine de l'Aquacap

Horaires : à définir

Places limitées : 14 stagiaires par sessions.

- ☐ FI BSB

Formation continue BSB :

La formation peut débuter à tout moment de la saison.

- ☐ FC BSB

Examen BSB

L'examen BSB est organisé en contrôle continu par Périgord Sauvetage Secourisme :

- Épreuves aquatiques (200m obstacles, 50m remorquage mannequin, lancer de ballon) en contrôle continu lors des entraînements BSB.
- Épreuve de secourisme spécifique au BSB (inclus dans la formation).
- QCM : révision en ligne et examen avec un formateur PSC.

Dès le début de sa FI BSB, le stagiaire se fait remettre un livret de certification FFSS.

NB : il est possible de passer le BSB dès 17 ans mais la personne ne pourra exercer son rôle de surveillant qu'à partir du 1^{er} jour de ses 18 ans (sauf émancipation décidé par un juge des tutelles).

NOM : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Filière « CITOYENNE »

Prévention et Secours Civiques de niveau (PSC1) - 7 heures

Lieu : à définir

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

☐ PSC1 :

Formation continue PSC 1 (FC PSC1) – 3,5 heures

Lieu : à définir

Horaires : 13h30-17h

☐ FC PSC1 :

Merci d'inscrire la date de formation souhaitée en fonction du calendrier de formation 2020-2021

Les lieux de formations peuvent varier en fonction de la disponibilité des salles de formation.

SAUVETAGE SPORTIF - École de Sauvetage (ENS)

Une matinée d'information avec initiation au sauvetage aquatique aura lieu le **samedi 5 septembre 2020 à 8h45 à L'AQUACAP à Champcevinel**. Notre secrétariat sera présent et pourra récupérer votre dossier uniquement s'il est complet.

Les personnes inscrites sur la saison 2019/2020 sont prioritaires jusqu'au lundi 19 septembre 2020, dernier délai.

Si votre enfant est intéressé par le sauvetage sportif, nous vous demandons de contacter Loane 06 59 82 13 71 pour voir avec vous le niveau et les motivations de votre enfant.

Le niveau minimal requis est de savoir nager 50m Brasse.

L'École de Sauvetage est accessible uniquement aux jeunes de 13 ans et de moins de 17 ans. Les éducateurs de l'ENS sont chargés de la formation des groupes et de la répartition des jeunes.

Les formations initiales ou continues BNSSA, PSE1 et PSE2 ne sont pas incluses.

☐ J'inscris mon enfant sur l'ENS (inclus le PSC1) (adhésion/licence : 120 €)

Votre enfant a validé un niveau de natation : ☐ aucun ☐ Sauv'Nage ☐ Pass'Sports de l'Eau ☐ Pass'Compétition

Niveau de bouée le plus élevé : ☐ aucune ☐ Blanc ☐ Jaune ☐ Vert ☐ Rouge ☐ Bronze ☐ Argent ☐ Or

Depuis combien d'année, est-il en club de natation/triathlon/natation synchro/plongée : |_|_| ans

Entraînements à la Piscine de l'Aquacap :

- Samedi de 8h45 à 10h (2 lignes d'eau)

SAUVETAGE SPORTIF - Groupe ADULTE

Les entraînements Sauvetage sportif Adultes sont accessibles aux plus de 17 ans.

Entraînements à la Piscine de l'Aquacap :

- Samedi de 8h45 à 10h (1 ligne d'eau)

☐ Je m'inscris sur le groupe Sauvetage Sportif Adultes (adhésion/licence : 120 €)

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Nos tarifs étant personnalisés suivant le choix de votre formation et votre situation, n'hésitez pas à nous demander un devis en envoyant un mail à asso.pss24@gmail.com

Pour le paiement de votre inscription, vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois : chèques à l'ordre d'Action Sauvetage (mettre les dates d'encaissement au dos de chaque chèque).

Pour tous les adhérents de Périgord Sauvetage Secourisme

- ☐ Le présent dossier dûment complété et signé.
- ☐ Une autorisation parentale (pour les adhérents mineurs) [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
- ☐ Votre règlement par chèque à l'ordre de Périgord Sauvetage Secourisme ou en espèces.

Pour les stagiaires en formation initiale ou recyclage BNSSA et au BSB :

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
 - ↳ Seront également acceptés NATATION, SAUVETAGE, SAUVETAGE SPORTIF avec ou sans la mention "En compétition"
- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à l'examen du BNSSA [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

Il convient au stagiaire de s'assurer de ne pas avoir de contre-indications médicales particulières avant le début de la formation afin de vous pouvoir se présenter à l'examen.

- ☐ La copie des diplômes initiaux (si vous les possédez déjà)
- ☐ La dernière attestation de formation continue concernant chaque diplôme
- ☐ La copie de votre diplôme du BNSSA ou du BSB (pour les formations continues).

Pour l'inscription aux formations en secourisme (PSC1 / PSE1 / PSE2 / BNSSA / BSB) :

- ☐ La photocopie des diplômes prérequis (exemple : fournir le PSE1 pour s'inscrire au PSE2).
- ☐ La photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport recto-verso.

Pour le Sauvetage sportif (ENS, Groupe Adultes) :

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SPORT en compétition. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)
- Ou pour les adhérents de la saison 2019/2020, vous devez fournir l'ancien certificat médical et de remplir un questionnaire de santé à remplir et si vous avez répondu NON partout, vous avez à nous fournir l'attestation sur l'honneur. [Modèle vierge à télécharger sur notre site internet](#)

Pour les dirigeants, les cadres, les secouristes actifs de Périgord Sauvetage Secourisme.

Si vous n'avez pas déjà donné les documents suivants, vous aurez à nous transmettre :

- ☐ La photocopie de votre carte d'identité (recto-verso) **Consignes du Ministère de l'Intérieur**
- ☐ La photocopie de la carte grise de votre véhicule + permis de conduire (à fournir tous les ans) + carte blanche.
- ☐ La photocopie de vos diplômes de sauvetage et de secourisme s'ils ont été passé hors de la FFSS et avant 2015